

Procédure d'utilisation de la fonction « Mot de passe oublié »

 Partenaires

[Revenir à la page précédente](#)

Accueil > [Partenaires](#)



Partenaires

Ce service professionnel **est réservé aux seules personnes habilitées**. Si vous n'êtes pas l'une d'entre elles, l'accès et le maintien dans ce site pourront être poursuivis au titre de la Loi n° 88-19 du 5 Janvier 1988 (dite loi Godfrain), de même que les tentatives pour fausser ou entraver son fonctionnement.

En accédant à ce service, vous vous engagez à limiter l'utilisation des informations auxquelles vous avez accès aux missions et finalités définies dans la convention signée entre la Caf et votre organisme.

Votre hiérarchie vous a communiqué des droits d'accès **qui vous sont personnellement affectés**, et qui ont été notifiés au gestionnaire des habilitations de la Caf. Afin de garantir la confidentialité des données, et d'éviter toute intrusion, **vous ne devez jamais communiquer ni partager votre identifiant et votre mot de passe**. En cas de non-respect, votre responsabilité personnelle pourra être recherchée et la convention dénoncée.

[Mot de passe oublié ?](#)

Pourquoi changer son mot de passe ?

Pour des raisons de sécurité, pensez à changer régulièrement votre mot de passe.

☐ Mettre à jour votre mot de passe



Mentions légales

Procédure d'utilisation de la fonction « Mot de passe oublié »

caf.fr Partenaires

[Revenir à la page précédente](#)

Accueil > Partenaires

Partenaires

Ce service professionnel **est réservé aux seules personnes habilitées**. Si vous n'êtes pas l'une d'entre elles, l'accès et le maintien dans ce site pourront être poursuivis au titre de la Loi n° 88-19 du 5 Janvier 1988 (dite loi Godfrain), de même que les tentatives pour fausser ou entraver son fonctionnement.

En accédant à ce service, vous vous engagez à limiter l'utilisation des informations auxquelles vous avez accès aux missions et finalités définies dans la convention signée entre la Caf et votre organisme.

Votre hiérarchie vous a communiqué des droits d'accès **qui vous sont personnellement affectés**, et qui ont été notifiés au gestionnaire des habilitations de la Caf. Afin de garantir la confidentialité des données, et d'éviter toute intrusion, **vous ne devez jamais communiquer ni partager votre identifiant et votre mot de passe**. En cas de non-respect, votre responsabilité personnelle pourra être recherchée et la convention dénoncée.

Adresse e-mail

2d877Qq

Saisissez le texte ci-dessus

Valider **Annuler**

A quoi ça sert ?

Cette fonctionnalité nous aide à empêcher des programmes automatisés de réinitialiser les mots de passe.

Saisissez le texte tel qu'il apparaît dans l'image. N'insérez pas d'espace entre les lettres.



Mentions légales

Adresse mail dans laquelle vous avez reçu vos codes de connexion

Procédure d'utilisation de la fonction « Mot de passe oublié »

[Revenir à la page précédente](#)

Accueil > [Partenaires](#)

AA

Partenaires

 Votre mot de passe a été réinitialisé. Un courriel comportant votre nouveau mot de passe a été envoyé à l'adresse e-mail que vous avez renseignée.

Ce service professionnel **est réservé aux seules personnes habilitées**. Si vous n'êtes pas l'une d'entre elles, l'accès et le maintien dans ce site pourront être poursuivis au titre de la Loi n° 88-19 du 5 Janvier 1988 (dite loi Godfrain), de même que les tentatives pour fausser ou entraver son fonctionnement.

En accédant à ce service, vous vous engagez à limiter l'utilisation des informations auxquelles vous avez accès aux missions et finalités définies dans la convention signée entre la Caf et votre organisme.

Votre hiérarchie vous a communiqué des droits d'accès **qui vous sont personnellement affectés**, et qui ont été notifiés au gestionnaire des habilitations de la Caf. Afin de garantir la confidentialité des données, et d'éviter toute intrusion, **vous ne devez jamais communiquer ni partager votre identifiant et votre mot de passe**. En cas de non-respect, votre responsabilité personnelle pourra être recherchée et la convention dénoncée.

*

Identifiant

Mot de passe

[Mot de passe oublié ?](#)

Valider

Pourquoi changer son mot de passe ?

Pour des raisons de sécurité, pensez à changer régulièrement votre mot de passe.

☐ Mettre à jour votre mot de passe

  

Mentions légales

* L'identifiant peut être communiqué par l'administrateur de l'organisme concerné

Procédure d'utilisation de la fonction « Mot de passe oublié »

1/ Saisir votre identifiant et le mot de passe provisoire (recommandé de faire un « copier/coller » pour le mot de passe)

Ce service professionnel **est réservé aux seules personnes habilitées**. Si vous n'êtes pas l'une d'entre elle l'accès et le maintien dans ce site pourront être poursuivis au titre de la Loi n° 88-19 du 5 Janvier 1988 (dite loi Godfrain), de même que les tentatives pour fausser ou entraver son fonctionnement.

En accédant à ce service, vous vous engagez à limiter l'utilisation des informations auxquelles vous avez accès aux missions et finalités définies dans la convention signée entre la Caf et votre organisme.

Votre hiérarchie vous a communiqué des droits d'accès **qui vous sont personnellement affectés**, et qui ont été notifiés au gestionnaire des habilitations de la Caf. Afin de garantir la confidentialité des données, et d'éviter toute intrusion, **vous ne devez jamais communiquer ni partager votre identifiant et votre mot de passe**. En cas de non-respect, votre responsabilité personnelle pourra être recherchée et la convention dénoncée.

[Mot de passe oublié ?](#)

Valider

Pourquoi changer son mot de passe ?

Pour des raisons de sécurité, pensez à changer régulièrement votre mot de passe.

☐ Mettre à jour votre mot de passe

Procédure d'utilisation de la fonction « Mot de passe oublié »

2/ Personnaliser le mot de passe

Partenaires

Revenir à la page précédente

Accueil > Partenaires



Partenaires

 Par mesure de sécurité, veuillez maintenant personnaliser votre mot de passe.

Ce service professionnel **est réservé aux seules personnes habilitées**. Si vous n'êtes pas l'une d'entre elles, l'accès et le maintien dans ce site pourront être poursuivis au titre de la Loi n° 88-19 du 5 Janvier 1988 (dite loi Godfrain), de même que les tentatives pour fausser ou entraver son fonctionnement.

En accédant à ce service, vous vous engagez à limiter l'utilisation des informations auxquelles vous avez accès aux missions et finalités définies dans la convention signée entre la Caf et votre organisme.

Votre hiérarchie vous a communiqué des droits d'accès **qui vous sont personnellement affectés**, et qui ont été notifiés au gestionnaire des habilitations de la Caf. Afin de garantir la confidentialité des données, et d'éviter toute intrusion, **vous ne devez jamais communiquer ni partager votre identifiant et votre mot de passe**. En cas de non-respect, votre responsabilité personnelle pourra être recherchée et la convention dénoncée.

.....

Nouveau mot de passe

Confirmation mot de passe

Valider

Pourquoi changer son mot de passe ?

Pour des raisons de sécurité, pensez à changer régulièrement votre mot de passe.

5

Procédure d'utilisation de la fonction « Mot de passe oublié »

Partenaires



Par mesure de sécurité, veuillez maintenant personnaliser votre mot de passe.

Ce service professionnel **est réservé aux seules personnes habilitées**. Si vous n'êtes pas l'une d'entre elles, l'accès et le maintien dans ce site pourront être poursuivis au titre de la Loi n° 88-19 du 5 Janvier 1988 (dite loi Godfrain), de même que les tentatives pour fausser ou entraver son fonctionnement.

En accédant à ce service, vous vous engagez à limiter l'utilisation des informations auxquelles vous avez accès aux missions et finalités définies dans la convention signée entre la Caf et votre organisme.

Votre hiérarchie vous a communiqué des droits d'accès **qui vous sont personnellement affectés**, et qui ont été notifiés au gestionnaire des habilitations de la Caf. Afin de garantir la confidentialité des données, et d'éviter toute intrusion, **vous ne devez jamais communiquer ni partager votre identifiant et votre mot de passe**. En cas de non-respect, votre responsabilité personnelle pourra être recherchée et la convention dénoncée.

●●●●●●●●●●

●●●●●●●●●●

- ✓ Au moins **une minuscule**
- ✓ Au moins **une majuscule**
- ✓ Au moins **un chiffre**
- ✓ Au moins **un caractère spécial**
- ✓ Mesurer entre **8** et **20** caractères

Pourquoi changer son mot de passe ?

Pour des raisons de sécurité, pensez à changer régulièrement votre mot de passe.

Politique d'accès

☐ Politique de gestion du mot de passe

- **Stockage** sécurisé
- **Durée de validité** limitée
 - du mot de passe personnel **6 mois** et mot de passe provisoire **24 h**
- Niveau de **complexité**
 - Le mot de passe doit comporter entre **8 à 20 caractères**
 - 4 types** Lettre majuscule, lettre minuscule, chiffre, caractère spécial
- Gestion d'un **historique de mot de passe**
 - profondeur de 3 mots de passe
- **Gel de connexion de** **10 min** suite à 5 tentatives de connexion infructueuse

☐ Gestion de la session

- Blocage du multi-sessions
- Durée maximale d'**inactivité** **30 min**

